

Les stagiaires ne sont pas des employés au rabais ! (18.05.12)

A l'occasion de la « Yo fest » organisée par le Forum européen de la jeunesse ce 16 mai, la Confédération européenne des syndicats (CES) rappelle son engagement pour une « Charte européenne de qualité pour les stages et l'apprentissage ».

Les taux de chômage des jeunes sont deux fois plus élevés que la moyenne. Pour deux-tiers des jeunes européens, travail rime avec contrats à durée déterminée, temps partiel imposé plutôt que choisi, travail intérimaire, emplois saisonniers ou travail non déclaré.

L'augmentation générale de la précarité en Europe affecte particulièrement les jeunes, trop souvent considérés comme de la main d'œuvre au rabais.

Dans ce contexte, de nombreux jeunes entrant sur le marché du travail restent en stage pour des périodes allant jusqu'à plusieurs années. Trop souvent, ils n'ont ni de statut clair ni de droits à une protection sociale et gagnent largement moins que le salaire minimum, voire ils fournissent un service équivalent à un emploi sans aucune indemnité.

Cette situation est inacceptable !

Aussi, la CES rappelle son engagement dans le cadre de la Charte de qualité pour les stages et l'apprentissage en Europe.

Partie prenante de sa rédaction, la CES renouvelle son soutien à l'initiative « Yo Fest » du Forum jeunesse visant à promouvoir cette charte.

Patrick Itschert, secrétaire général adjoint de la CES, a déclaré : « Les acteurs publics et les partenaires sociaux doivent répondre concrètement à cette situation des jeunes au chômage et en situation précaire, incluant les stages. Il est fondamental de parier sur la jeunesse comme partie non pas du problème mais de la solution à la construction européenne ».